

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE DE VINON



ANNÉE 2023

SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal

(Extraits des délibérations conformes au registre)

Séance du 12 avril 2023

- 2023_0019 – Tableau des emplois au 10 mars 2023*
- 2023_0020 – Détermination des taux d'avancements de grade*
- 2023_0021 – Élection d'un nouveau délégué pour le Syndicat Mixte Sancerre-Sologne*
- 2023_0022 – Renouvellement adhésion TGV Grand Centre Auvergne*
- 2023_0023 – Modification des statuts de la CDC pour la prise de compétences « études préalables au transfert de la compétence eau et assainissement »*
- 2023_0024 – Subventions accordées en 2023*
- 2023_0025 – Approbation compte administratif 2022*
- 2023_0026 – Approbation des comptes de gestion pour les budgets 28700 Commune, 28702 Assainissement et 28704 Lotissement*
- 2023_0027 – Affectation de résultat 2022 – budget Commune*
- 2023_0028 – Affectation de résultat 2022 – budget Assainissement*
- 2023_0029 – Affectation de résultat 2022 – budget Lotissement*
- 2023_0030 – Vote des taxes directes locales*
- 2023_0031 – Adoption des budgets primitifs 2023 pour les budgets 28700, 28702 et 28704*
- 2023_0032 – Validation devis réfection du pont rue des étangs*
- 2023_0033 – Renouvellement adhésion du Comité Sancerrois Patrimoine Mondial de l'UNESCO*

Mis en ligne le 17/04/2023



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20230412-2023_0019-DE



République Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 12 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Vinon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à M. HAY Serge, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
17/04/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2023_0019 – TABLEAU DES EMPLOIS AU 10 mars 2022

Cette délibération retire et remplace la délibération 2023_0013 du 23 mars 2023.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10 mars 2023 :

TITULAIRES	
FILIERE TECHNIQUE – CAT C	
Cadre d'emploi :	Adjoint Technique
Grade :	Adjoint Technique
Effectif :	2
Durée Hebdomadaire :	35/35 ^{ème}
	20/35 ^{ème}
FILIERE ADMINISTRATIVE – CAT C	
Cadre d'emploi :	Adjoint Administratif
Grade :	Adjoint Administratif Principale 1 ^{ère} classe
Effectif :	1
Durée Hebdomadaire :	35/35 ^{ème}
FILIERE ANIMATION – CAT C	

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 018-211802871-20230412-2023_0019-DE

Cadre d'emploi :	Adjoint d'Animation
Grade :	Adjoint d'Animation
Effectif :	1
Durée hebdomadaire :	11h30/35ème
NON TITULAIRES	
FILIERE TECHNIQUE – CAT C	
Cadre d'emploi :	Adjoint Technique
Grade :	Adjoint Technique d'entretien de 2ème classe
Effectif :	1
Durée Hebdomadaire :	10/35ème
FILIERE ADMINISTRATIVE – CAT C	
Cadre d'emploi :	Adjoint Administratif
Grade :	Adjoint Administratif de 2ème classe
Effectif :	1
Durée hebdomadaire :	16,15/35ème

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau d'emplois ainsi proposé qui prendra effet au 10 mars 2023.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, article 6413 et 6411

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2023

Le Maire
Marie-France MARIX



Secrétaire de séance
M. HAY Serge



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20230412-2023_0020-DE



République Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

L'an 2023, le 12 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Vinon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à M. HAY Serge, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
17/04/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2023_0020 – DÉTERMINATION DES TAUX D'AVANCEMENTS DE GRADE

Cette délibération retire et remplace la délibération 2023_0014 du 23 mars 2023.

Vu la délibération 2023_0008 du 31 janvier 2023 fixant la détermination des taux d'avancement de grade ;
Vu l'échange avec le Centre de Gestion du Cher le 10 mars 2023 ;

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération fixant la détermination des taux d'avancement de grade n'est pas valide car nous devons saisir le Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Cher pour validation avant de prendre cette délibération. Afin d'être en conformité, Madame le Maire propose de retirer cette délibération et précise qu'elle sera reprogrammée au retour de l'avis du CST du Centre de Gestion du Cher.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **RETIRE** la délibération 2023_0008 du 21 juin fixant la détermination des taux d'avancement de grade ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2023



Secrétaire de séance
M. HAY Serge

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/04/2023

17.04.2023



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20230412-2023_0021-DE



République Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

L'an 2023, le 12 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Vinon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à M. HAY Serge, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
17/07/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2023_0021 – ÉLECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ POUR LE SYNDICAT MIXTE SANCERRE-SOLOGNE, PAYS FORT

Cette délibération retire et remplace la délibération 2023_0015 du 23 mars 2023.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la déléguée suppléante pour le Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne, Pays Fort ne peut se rendre disponible pour assister aux réunions.

Madame le Maire propose d'élire un nouveau membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a élu :

- Monsieur HAY Serge comme suppléant pour siéger au Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne, Pays Fort.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2023

Le Maire
Marie-France MARIX



Secrétaire de séance
M. HAY Serge

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/04/2023

17.04.2023



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20230412-2023_0022-DE



République Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

L'an 2023, le 12 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Vinon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à M. HAY Serge, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
17/07/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2023_0022 – RENOUELEMENT ADHÉSION TGV GRAND CENTRE AUVERGNE

Cette délibération retire et remplace la délibération 2023_0016 du 23 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion à l'association TGV Grand Centre Auvergne pour un montant de 50€.
Cette somme sera inscrite au budget 2023 au compte 6281.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2023

Le Maire
Marie-France MARIX

Secrétaire de séance
M. HAY Serge



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/04/2023

17.04.2023



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 018-211802871-20230412-2023_0023-DE

République Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 12 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à M. HAY Serge, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
17/04/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2023_0023 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC POUR LA PRISE DE COMPÉTENCE « ÉTUDES PRÉALABLES AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT »

Cette délibération retire et remplace la délibération 2023_0017 du 23 mars 2023.

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-1301 du 28 octobre 2019 portant approbation des statuts de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Vu la loi NOTRe

Vu la loi 3DS

Vu le transfert obligatoire de la compétence eau potable et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2026

Considérant la volonté de la communauté de communes d'anticiper le travail préparatoire à la prise de compétence par l'accompagnement d'un bureau d'études sur tous les aspects induits à la prise de compétence,

Vu la délibération du conseil communautaire n°010 2023 en date du 23 février 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Vu la notification de prise de compétence de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire en date du 10 mars 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

TRANSFERER à la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire la compétence « études préalables au transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif »

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 018-211802871-20230412-2023_0023-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2023

Le Maire
Marie-France MARIX

Secrétaire de séance
M. HAY Serge



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/04/2023

17.04.2023



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20230412-2023_0024-DE



République Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

L'an 2023, le 12 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Vinon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à M. HAY Serge, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
17/04/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2023_0024 – SUBVENTION ACCORDÉES EN 2023

Cette délibération retire et remplace la délibération 2023_0018 du 23 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accorder les subventions suivantes :

- 50 € à l'association Anim'Ages (c/65748)
- 50 € à l'association FACILAVIE (c/65738)
- 150 € à la Section Jeunes Sapeurs-Pompiers Pays Val Sancerrois

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2023

Le Maire
Marie-France MARIX



Secrétaire de séance
M. HAY Serge

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/04/2023

17.04.2023



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20230412-2023_0025-DE



République Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 12 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à M. HAY Serge, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
17/04/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2023_0025 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Budget Commune				
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		91 863,07		20 004,30
Reste à réaliser à reporter en N+1				
Opérations de l'exercice	344926,00	360 305,44	57 834,17	34 119,38
TOTAUX	344926,00	452 168,51	57 834,17	54 123,68
Résultats définitifs		107 242,51	3 710,49	

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20230412-2023_0025-DE



Budget Assainissement Collectif				
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	296,08			1 038,10
Opérations de l'exercice	9 941,21	15 505,54	11 519,50	5 868,00
TOTAUX	10 237,29	15 505,54	11 519,50	6 906,10
		5 268,25	4 613,40	

Budget Lotissement				
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		138 622,61	70 808,44	
Opérations de l'exercice	216 426,30	220 990,88	220 189,70	211 907,04
TOTAUX	216 426,30	359 613,49	290 998,14	211 907,04
Résultats définitifs		143 187,19	79 091,10	

Madame MARIX Marie-France sort pendant le vote du compte administratif.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2023

Le Maire
Marie-France MARIX



Secrétaire de séance
M. HAY Serge

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/04/2023

17.04.2023



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20230412-2023_0026-DE



République Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

L'an 2023, le 12 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Vinon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à M. HAY Serge, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
17/04/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2023_0026 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS DU RECEVEUR POUR LES BUDGETS 28700 COMMUNE, 28702 ASSAINISSEMENT et 28704 LOTISSEMENT

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur principal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20230412-2023_0026-DE



- **APPROUVE** le compte de gestion **budget communal 28700** du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le compte de gestion **budget assainissement 28702** du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le compte de gestion **budget lotissement 28704** du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2023

Le Maire
Marie-France MARIX

Secrétaire de séance
M. HAY Serge



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/04/2023

17.04.2023



Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 018-211802871-20230412-2023_0027-DE

République Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

L'an 2023, le 12 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Vinon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à M. HAY Serge, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
17/04/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2023_0027 – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal décide de l'affectation du résultat 2022 du budget COMMUNE :

Résultat de fonctionnement 2022 : 107 242,51 euros
Résultat d'investissement 2022 : - 3 710,49 euros

Le résultat sera affecté de la façon suivante sur le budget 2023:

c/002 recettes de fonctionnement : 47 242,51 €
c/1068 : 60 000,00 €
c/001 dépenses d'investissement : 3 710,49 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2023

Le Maire
Marie-France MARIX

Secrétaire de séance
M. HAY Serge

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/04/2023

17.04.2023



Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 018-211802871-20230412-2023_0028-DE

République Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

L'an 2023, le 12 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Vinon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à M. HAY Serge, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
17/04/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2023_0028 – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de l'affectation du résultat 2022 du budget ASSAINISSEMENT :

Résultat de fonctionnement 2022 : 5 268,25 euros
Résultat d'investissement 2022 : - 4 613,40 euros

Le résultat sera affecté de la façon suivante sur le budget 2023:

c/002 recettes de fonctionnement : 268,25 €
c/1068 : 5 000,00 €
c/001 dépenses d'investissement : 4 613,40 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2023

Le Maire
Marie-France MARIX



Secrétaire de séance
M. HAY Serge

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/04/2023

17.04.2023



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20230412-2023_0029-DE



République Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

L'an 2023, le 12 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Vinon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à M. HAY Serge, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
17/04/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2023_0029 – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET LOTISSEMENT 26000

Le Conseil Municipal décide de l'affectation du résultat 2022 du budget LOTISSEMENT :

Résultat de fonctionnement 2022 : 143 187,19 euros
Résultat d'investissement 2022 : - 79 091,10 euros

Le résultat sera affecté de la façon suivante sur le budget 2023:

c/002 recettes de fonctionnement : 143 187,19 €
c/001 dépenses d'investissement : 79 091,10 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2023

Le Maire
Marie-France MARIX

Secrétaire de séance
M. HAY Serge



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/04/2023

17.04.2023



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20230412-2023_0030-DE



République Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

L'an 2023, le 12 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Vinon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à M. HAY Serge, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
17/04/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2023_0030 – VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Considérant les dispositions des articles 2 et 3 de la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, qui donnent au Conseil Municipal le pouvoir de fixer chaque année les taux des quatre taxes directes locales ;

Considérant les bases d'imposition qui lui ont été notifiées par la Direction des Services Fiscaux du Cher pour 2023 ;

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux pour l'année 2023 comme suit :

Taxe Foncière (bâti) :	29,63 %
Taxe Foncière (non bâties) :	22,97 %
Taxe d'habitation (TH) :	18,06 %
CFE :	22,01 %

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2023

Le Maire
Marie-France MARIX

Secrétaire de séance
M. HAY Serge



-Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/04/2023

17.04.2023



Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 018-211802871-20230412-2023_0031-DE

République Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2023, le 12 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à M. HAY Serge, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
17/04/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2023_0031 – ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 POUR LES BUDGETS 28700, 28702 et 28704

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les budgets primitifs 2023 présentés comme suit :

BUDGET COMMUNAL 28700

Les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	391 185,51	391 185,51
Section d'investissement	98 510,49	98 510,49
TOTAL	489 696,00	489 696,00

BUDGET ASSAINISSEMENT 28702

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	17 245,29	17 245,29
Section d'investissement	16 585,44	16 585,44
TOTAL	33 830,73	33 830,73

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 018-211802871-20230412-2023_0031-DE

BUDGET LOTISSEMENT 28704

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	295 622,72	335 619,03
Section d'investissement	286 322,72	286 322,72
TOTAL	581 945,44	621 941,75

Pour rappel, avec la nomenclature M57, il n'y a plus de crédits de dépenses imprévues, c'est remplacé par la fongibilité des crédits.

En effet, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOpte dans son ensemble les budgets primitifs 2023 arrêtés comme ci-dessus :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 14/04/2023

Le Maire
Marie-France MARIX

Secrétaire de séance
M. HAY Serge



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/04/2023

17.04.2023



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20230412-2023_0032-DE



Republique Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

L'an 2023, le 12 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Vinon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à M. HAY Serge, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
17/04/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2023_0032 – VALIDATION DEVIS RÉFECTION DU PONT RUE DES ÉTANGS

Madame le Maire rappelle qu'une étude des ouvrages d'arts, notamment les ponts, a été réalisée dans le cadre de France Relance et CEREMA. Il en ressort que le pont rue des étangs doit être consolidé.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis pour la réfection du pont rue des étangs :

- **BONNIN DA SILVA** pour un montant de 11 929,00 € HT

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Valide** le devis de l'entreprise **BONNIN DA SILVA** pour un montant de 11 929,00 € HT pour la réfection du pont rue des étangs.
- **Mandate** Madame le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 14/04/2023

Le Maire
Marie-France MARIX

Secrétaire de séance
M. HAY Serge



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/04/2023

17.04.2023



Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 018-211802871-20230412-2023_0033-DE

République Française
Département Cher
Commune de Vinon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	9

L'an 2023, le 12 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Vinon s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher, MIGEON Cyrille

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine à M. HAY Serge, M. HELIN Christian à M. BONNIN Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
17/04/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. HAY Serge

2023_0033 – RENOUELEMENT ADHÉSION DU COMITÉ SANCERROIS PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au Comité Sancerrois Patrimoine Mondial, crée en 2016 afin de porter la candidature du territoire au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Cette adhésion permettra notamment d'être informé des récents développements du dossier UNESCO qui sont :

- Le classement du vignoble au titre de la loi de 1930
- La mise en place d'un projet Plan de Paysage regroupant 24 communes.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à adhérer en 2023 au Comité Sancerrois Patrimoine Mondial pour un montant de 200 euros

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2023

Le Maire
Marie-France MARIX



Secrétaire de séance
M. HAY Serge

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/04/2023

17.04.2023

